



RÉSOLUTION TYPE POUR LES ORGANISATIONS

Voici le texte d'une résolution type que les conseils d'administrations des OMH, les conseils municipaux, les groupes communautaires, les conseils de fabrique, etc. peuvent adopter pour demander au gouvernement québécois qu'il poursuive ses investissements pour la rénovation des HLM :

Aux membres de l'Assemblée nationale du Québec,

- 1. Attendu que** le premier plan de cinq ans pour moderniser les 73 000 logements HLM du Québec se termine en 2012 et qu'il aura permis de réaliser pour 1,2 milliard \$ de travaux majeurs;
- 2. Attendu que** le gouvernement affirmait, en décembre 2007, qu'il était nécessaire d'investir 4,2 milliards \$ sur 15 ans pour préserver ce précieux patrimoine collectif qui a une moyenne d'âge de 32 ans et qui souffre d'un grave déficit d'entretien;
- 3. Attendu qu'en** vertu de l'entente fédérale/provinciale sur le logement public, la SCHL doit assumer 55% des coûts de ce programme conjoint mais qu'il est urgent d'agir puisque 31% de ces conventions de financement se termineront d'ici 2021;
- 4. Attendu que** les 73 000 ménages à faible revenu habitant ces immeubles espèrent que le gouvernement poursuivra son engagement pour améliorer leurs conditions de vie;

**Nous, _____ ,
demandons à l'Assemblée nationale d'exiger du Gouvernement du Québec
l'annonce d'un nouveau plan de rénovation de son parc HLM, à raison de
280 millions \$ par année, pour une période de cinq ans, soit de 2013 à 2017.**

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Résultat du vote : _____



Une fois la résolution adoptée, il faut en faire parvenir une copie à votre député-e provincial-e et une copie à la FLHLMQ.

Merci!